

CORSICA
CLASSIC



11^e Corsica Classic
du 25 août au 1^{er} septembre 2020

INSTRUCTIONS DE COURSE



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse



SOMMAIRE

1. Règles	04
2. Avis aux concurrents	04
3. Modifications aux instructions de course	04
4. Signaux faits à terre	04
5. Programme des courses	05
6. Regroupements de classes et signaux d'avertissement	05
7. Zone de course	05
8. Les parcours	05
9. Marques	06
10. Les départs	06
11. Les arrivées	06
12. Système de pénalité	06
13. Réclamations et demandes de réparation	06
14. Classements et prix	07
15. Règles de sécurité	07
16. Remplacement d'équipier ou d'équipement	07
17. Contrôles de jauge et d'équipement	07
18. Publicité de l'épreuve	08
19. Limitations de sortie de l'eau	08
20. Équipements de plongée et housses sous-marines de protection	08
21. Communications radio	08
22. Décision de courir	08
23. Arbitres désignés	08
 Annexe Prescriptions fédérales	 09
 Carte des sémaphores sur le parcours de la Corsica Classic	 10
 Annexes parcours	 11
1 ^{re} course — Santa-Manza - Bonifacio parcours n° 1	12
1 ^{re} course — Santa-Manza - Bonifacio parcours n° 2	13
2 ^e course — Bonifacio - Porto-Vecchio parcours normal	14
2 ^e course — Bonifacio - Porto-Vecchio parcours réduit	15
3 ^e course — Porto-Vecchio - Solenzara	16
4 ^e course — Solenzara - Bastia parcours normal	17
4 ^e course — Solenzara - Bastia parcours réduit	18
5 ^e course — Bastia - Macinaggio	19
6 ^e course — Macinaggio - Saint-Florent parcours normal	20
6 ^e course — Macinaggio - Saint-Florent parcours réduit	21
7 ^e course — Trophée de la ville de Saint-Florent	22





La 11^e Corsica Classic est organisée par l'association Corsica Classic Yachting, affiliée FFVoile 2A028. Cette épreuve de grade 5A et de code de participation IL se déroulera du 25 août au 1^{er} septembre 2020.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « *annexe Prescriptions* ».
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 • les règles de la jauge CIM de l'année en cours pour les courses des voiliers d'« *Époque et Classiques* » ;
• les règles de la jauge IRC de l'année en cours pour les courses des voiliers classés « *Esprits de tradition* ».
- 1.5 la partie B, section II du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé au plus près du bateau comité ou du bateau organisation lorsqu'il sera amarré à quai.
- 2.2 À Bonifacio, Solenzara, Bastia, Macinaggio et Saint-Florent, un briefing skippers se tiendra aux abords du bateau comité ou du bateau organisation sur les quais des ports de plaisance à **10 heures**. À Santa-Manza et Porto-Vecchio, le briefing sera fait à la même heure par **VHF canal 72**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera annoncée au cours du briefing et affichée si possible au Tableau officiel avant de quitter les ports.
- 3.2 Tout changement dans le programme des courses sera affiché au tableau officiel avant 21 h 00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.3 Si le comité de course se trouve dans l'incapacité d'afficher un avenant aux instructions de course ou au programme, il le diffusera par VHF. Un accusé de réception pourra être demandé.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Tous les signaux seront envoyés au mât de pavillons du bateau comité, que le bateau soit amarré à quai ou au mouillage. Dans la mesure du possible, le bateau comité restera regroupé avec les concurrents.
- 4.2 Quand le pavillon « Y » est envoyé au mât de pavillons du bateau comité, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre IV.
- 5.1 Pour toutes les courses, l'heure du premier signal d'avertissement est fixée à **midi**.

5. PROGRAMME DES COURSES

Mardi 25 août	Santa-Manza - Confirmation des inscriptions
Mercredi 26 août	1^{re} course - Santa-Manza - Bonifacio
Jeu di 27 août	2^e course - Bonifacio - Porto-Vecchio
Vend redi 28 août	3^e course - Porto-Vecchio - Solenzara
Sam edi 29 août	4^e course - Solenzara - Bastia
Dim anche 30 août	5^e course - Bastia - Macinaggio
Lun di 31 août	6^e course - Macinaggio - Saint-Florent
Mardi 1^{er} septembre	7^e course - Trophée de la ville de Sain-Florent
	Saint-Florent - Palmarès et remise des prix

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Pour chaque course, l'heure limite d'arrivée est précisée en **Annexes parcours**.

6. REGROUPEMENT DE CLASSES ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

6.1 Toutes les classes seront regroupées sur un seul départ. Le pavillon utilisé pour le signal d'avertissement sera le pavillon corse (pavillon blanc siglé tête de Maure noire).

6.2 La liste provisoire ou définitive des concurrents inscrits sera affichée au Tableau officiel le mardi 25 août en fin de soirée ou le mercredi 26 avant 10 heures.

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est une zone côtière définie entre Bonifacio et Saint-Florent.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont définis en **Annexes parcours** des présentes instructions de course. Pour tous les parcours, les schémas sont donnés à titre indicatif, seule la définition du parcours fait foi.

8.2 Pour les parcours côtiers jugés trop longs ou si les conditions de vent sont trop faibles ou trop fortes, le comité de course pourra décider de réduire la longueur des courses. La ligne d'arrivé du parcours réduit sera implantée à environ 2/3 du parcours normal. Les concurrents seront informés de cette procédure de réduction au cours du briefing skippers ou à défaut lors de la procédure de départ ou le pavillon « **S** » sera envoyé au mât de pavillons du bateau comité avec le premier signal d'avertissement.

8.3 Pour les parcours ou une réduction de parcours n'a pas été prévue et si les conditions de vent ne sont pas favorables, la course sera annulée par VHF canal 72 avec relais par les sémaphores ou le CROSS-MED en Corse si nécessaire.



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse





9. MARQUES

Les marques de parcours sont définies en **Annexes parcours**.

10. LES DÉPARTS

- 10.1** Pour toutes les courses, la ligne de départ est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord. Cette définition ne s'applique pas pour la ligne de départ de la course Santa-Manza - Bonifacio (cf **Annexes parcours**).
- 10.2 Cas éventuel de bateaux en attente** : Dans le cas de plusieurs départs, les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP].
- 10.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 10.4** Le comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt **1 minute** après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

11. LES ARRIVÉES

- 11.1** Pour toutes les courses (normales ou réduites), la ligne d'arrivée sera mise en place avec le bateau comité mouillé à la côte et la marque d'arrivée vers le large, (cf **Annexes parcours**).
- 11.2** Dans la mesure où tous les concurrents n'ont pas tous un numéro de voile et pour permettre une meilleure identification à l'arrivée par le comité de course, les concurrents devront s'identifier par VHF dès qu'ils arrivent dans les parages de la ligne d'arrivée.
La ligne d'arrivée pourra être déplacée pour des raisons de sécurité (bateaux au mouillage, blocs de glace à la dérive, épave, écopage de Canadair, etc.)
- 11.3** Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux devant et derrière lui, à la première occasion raisonnable.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 12.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 12.3** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 13.1** Les concurrents devront signaler leur intention de réclamer lors du passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, leur réclamation ne sera pas recevable.
- 13.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles à bord du bateau comité.
- 13.3** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la course du jour.
- 13.4 a.** Pour les étapes ou le bateau comité et les concurrents sont amarrés à quai, des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau officiel.

b. Pour les étapes ou les bateaux restent au mouillage (Porto-Vecchio), les réclamations seront traitées à l'arrivée de l'étape suivante.

13.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

13.6 Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.

b. pas plus de **30 minutes** après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation.

14. CLASSEMENTS ET PRIX

14.1 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribuée par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « *Voiliers de tradition* ».

14.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur temps avec un TCC attribué par la jauge IRC pour les voiliers « *Esprits de tradition* ». Si le nombre de bateaux inscrits dans cette jauge est insuffisant, le comité de course pourra les inclure parmi les concurrents de la jauge CIM en leur attribuant une APM calculée = **BSF moins 516,3**.

14.3 Toutes les courses comptent pour le classement général.

14.4 Un regroupement de classes pourra être effectué selon le nombre et le type de concurrents inscrits.

15. RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'abandon d'un concurrent ou tout autre incident à bord devra être signalé le plus tôt possible au comité de course par **VHF canal 72** ou par GSM au numéro suivant :

06 48 09 47 07

ou par l'intermédiaire du sémaphore le plus proche en cas de mauvaise liaison radio ou téléphonique (carte et numéros de téléphone en page 10 des IC), ou le CROSS-MED en Corse directement par téléphone aux :

**04 95 20 13 63 — E-mail : ajaccio@mrs CFR.eu
numéro d'appel direct des urgences
par téléphone fixe ou mobile : 196**

16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

16.1 Avant le départ de chaque course, le skipper ou un représentant de chaque bateau devra compléter la « *Fiche d'étapes* » avec le secrétariat du comité de course. Cette procédure permet de connaître le nombre d'équipiers embarqués pour chaque course qui sera transmis au CROSS-MED en Corse après le départ. Cette procédure sera effectuée par la secrétaire du comité de course en se déplaçant à bord des bateaux concurrents lors des escales dans les ports. Pour les mouillages forains, cette procédure sera effectuées par VHF sur le canal de la course après le briefing.

16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du jury ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

17.2 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement





18. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO.

19. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS-MARINES DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

21. COMMUNICATIONS RADIO [DP]

21.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

21.2 Le canal VHF utilisé par le comité de course pendant toute la durée de l'épreuve est le canal 72.

22. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

23. ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course

Philippe Faure

ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to RRS 70.5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp





CORSICA



ASSOCIATION FRANÇAISE
YACHTS DE TRADITION



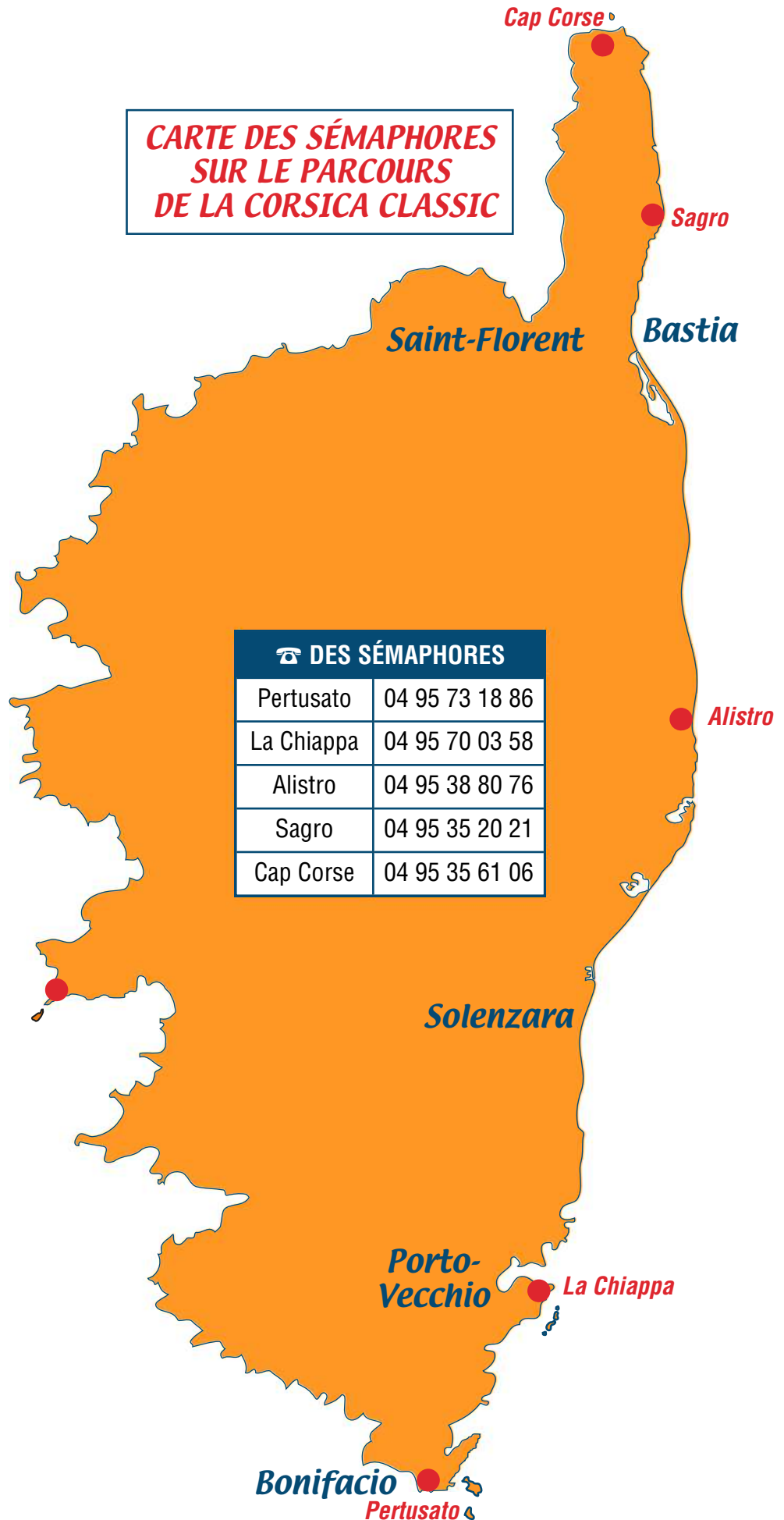
3 corse
via stella



CORSICAN
BLUE PROJECT



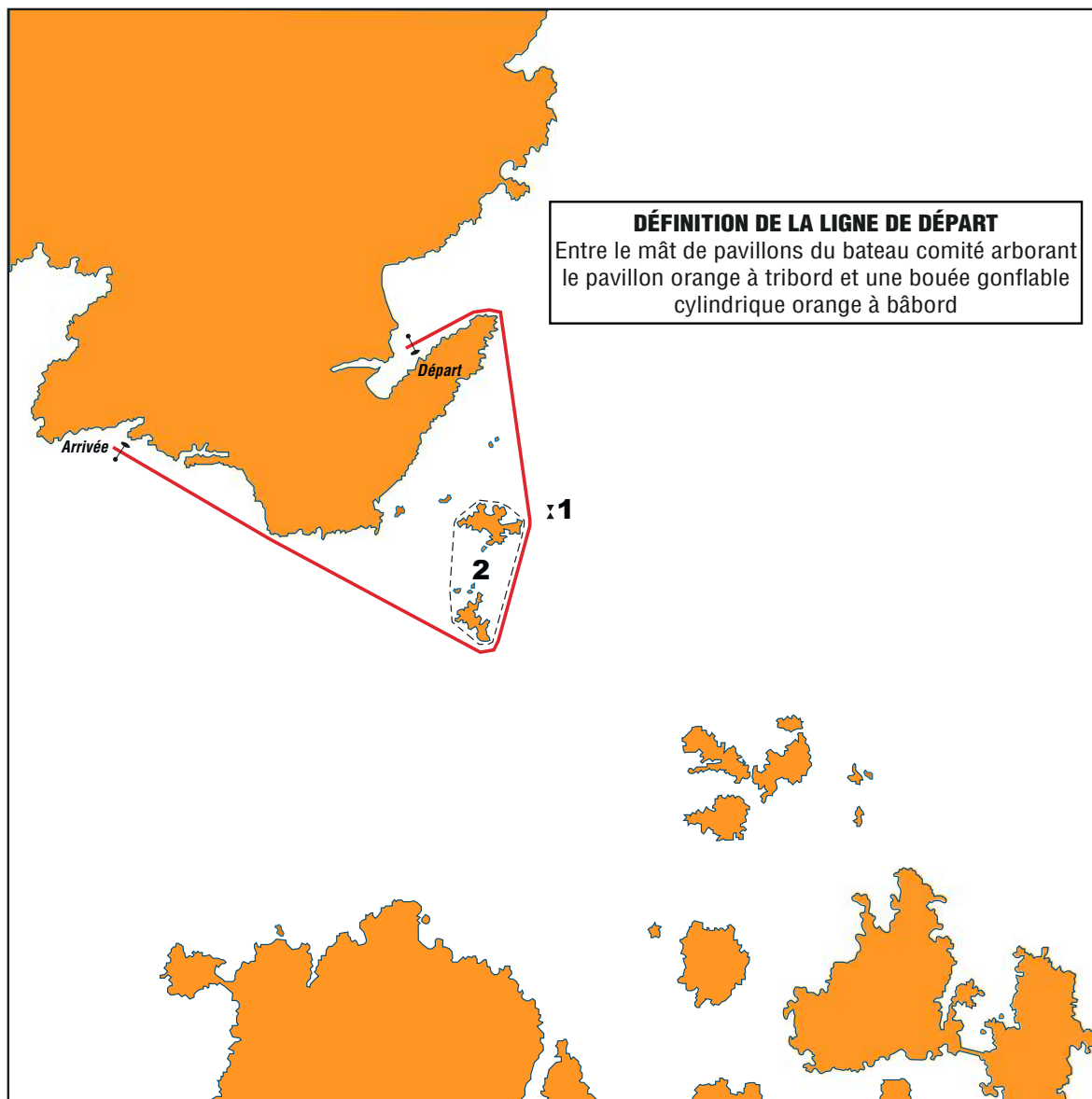
CARTE DES SÉMAPHORES SUR LE PARCOURS DE LA CORSICA CLASSIC



ANNEXES PARCOURS

Première course Santa-Manza - Bonifacio

Parcours n° 1 Trophée ville de Bonifacio Antoine Zuria



Parcours de 14,6 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord - 2 tribord - Arrivée

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque 1 : Balise cardinale Ouest de Perduto
Marque 2 : Ensemble des îles et des îlots de Cavallo et des Lavezzi

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 23.5339' N — 009° 07.6317' E

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à tribord et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 23.5339' N — 009° 07.6317' E

Première course Santa-Manza - Bonifacio

Parcours n° 2 Trophée ville de Bonifacio Antoine Zuria



Parcours de 18,2 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 tribord - 2 tribord - Arrivée

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque 1 : Tourelle de l'écueil de Perduto

Marque 2 : Balise cardinale Sud Lavezzi

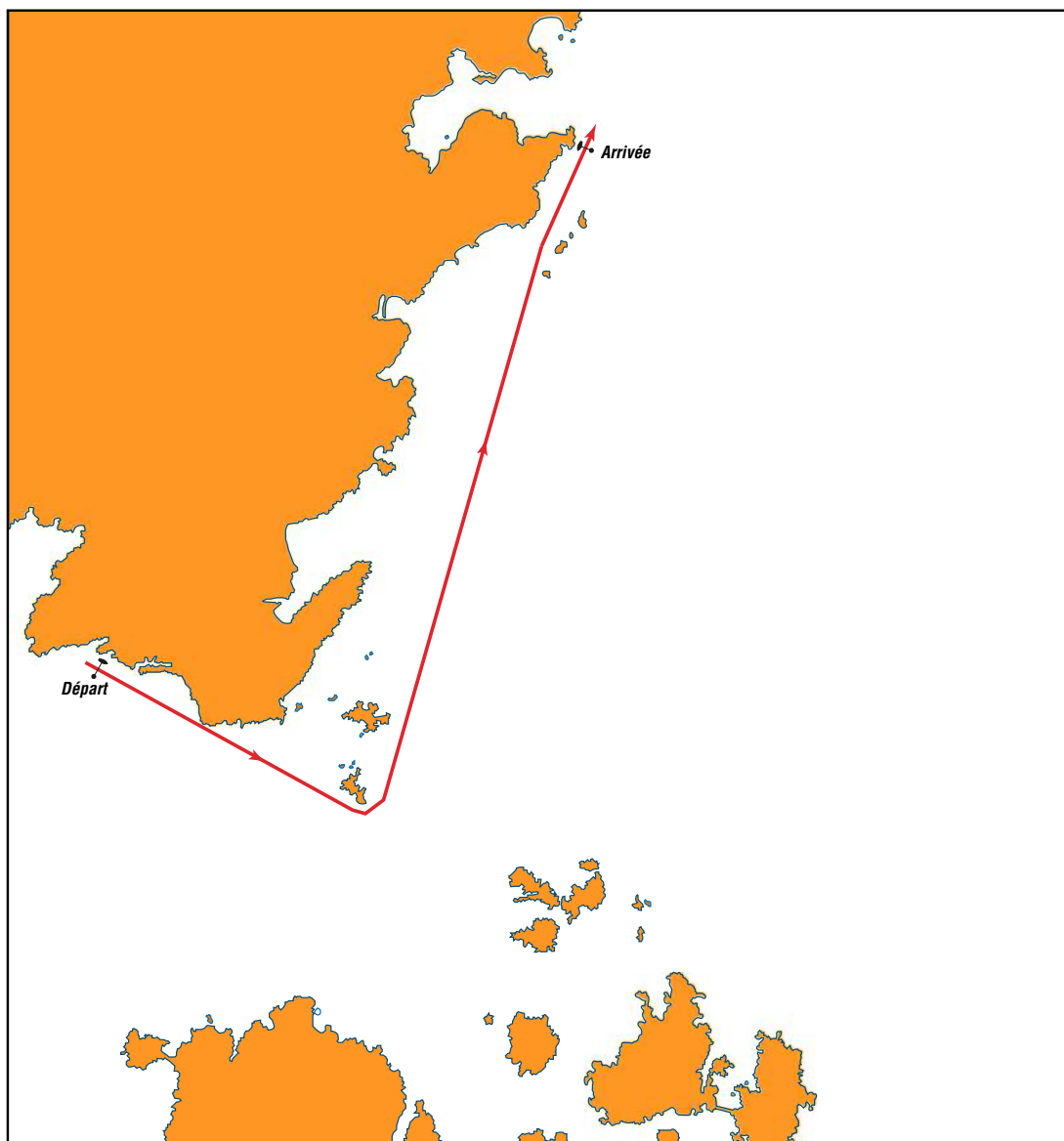
DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

Même définition que pour le parcours n° 1

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

Même position que pour le parcours n° 1

Deuxième course Bonifacio - Porto-Vecchio parcours normal



Parcours de 23,7 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - Îles et îlots des Lavezzi et Cavallo bâbord - Arrivée

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 35.3812' N — 009° 2836' E

Heure limite d'arrivée : 19 h 30

Deuxième course Bonifacio - Porto-Vecchio parcours réduit



Parcours de 16,8 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

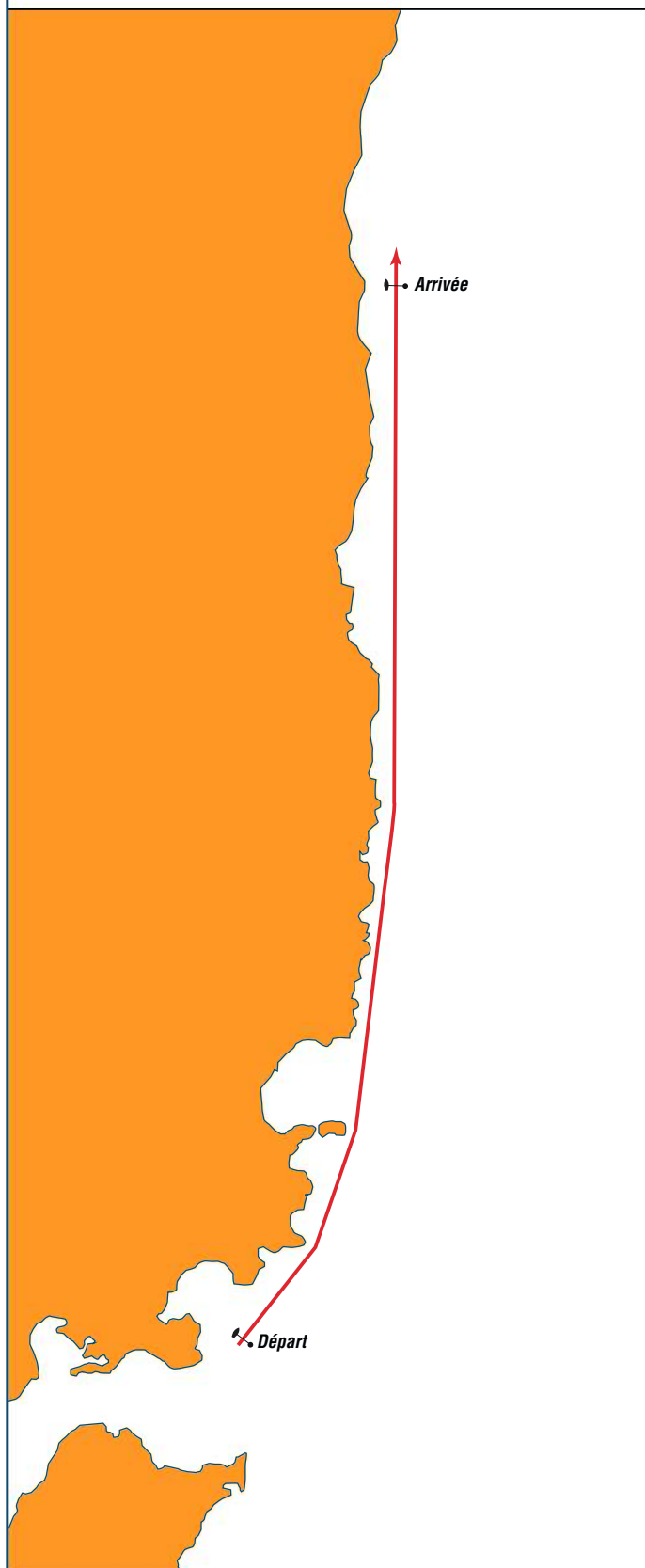
Départ - Îles et îlots des Lavezzi et Cavallo bâbord - Arrivée

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 29.6003 N — 009° 17.4585 E

Heure limite d'arrivée : 17 h 30

Troisième course Porto-Vecchio - Solenzara



Parcours de
14,7 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART

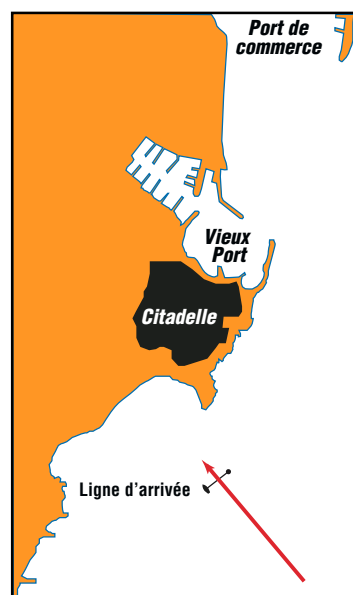
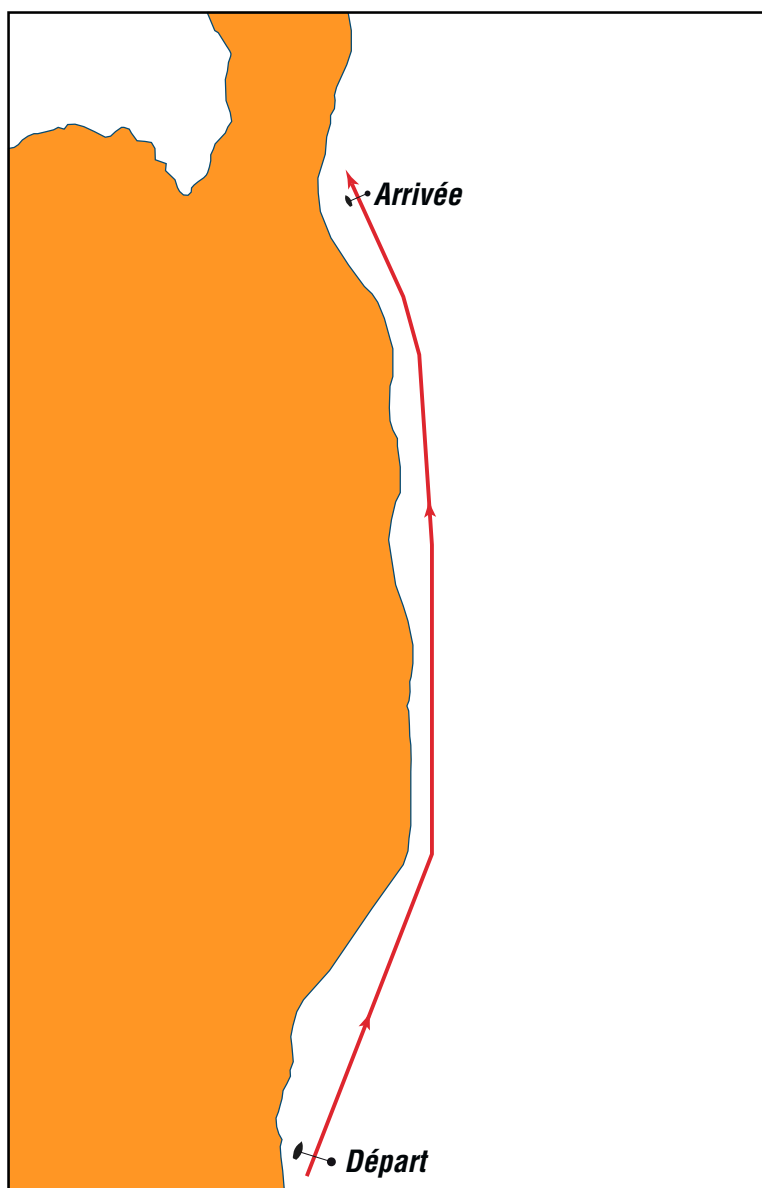
À 0,5 nautique dans le N-NE
de la tourelle Pecorella

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

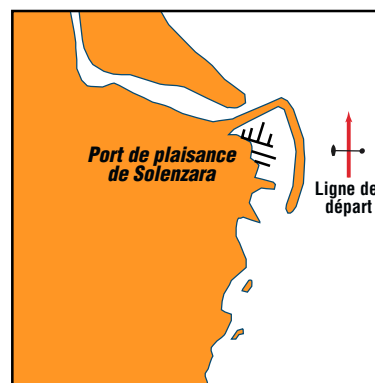
41° 51.4703 N — 009° 24.3521 E

Heure limite d'arrivée :
17 h 00

Quatrième course Solenzara - Bastia parcours normal



**POSITION DU BATEAU COMITÉ
À L'ARRIVÉE À BASTIA**
42° 41.4058' N — 009° 27.0553' E

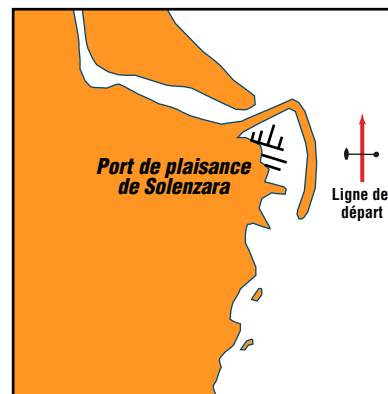
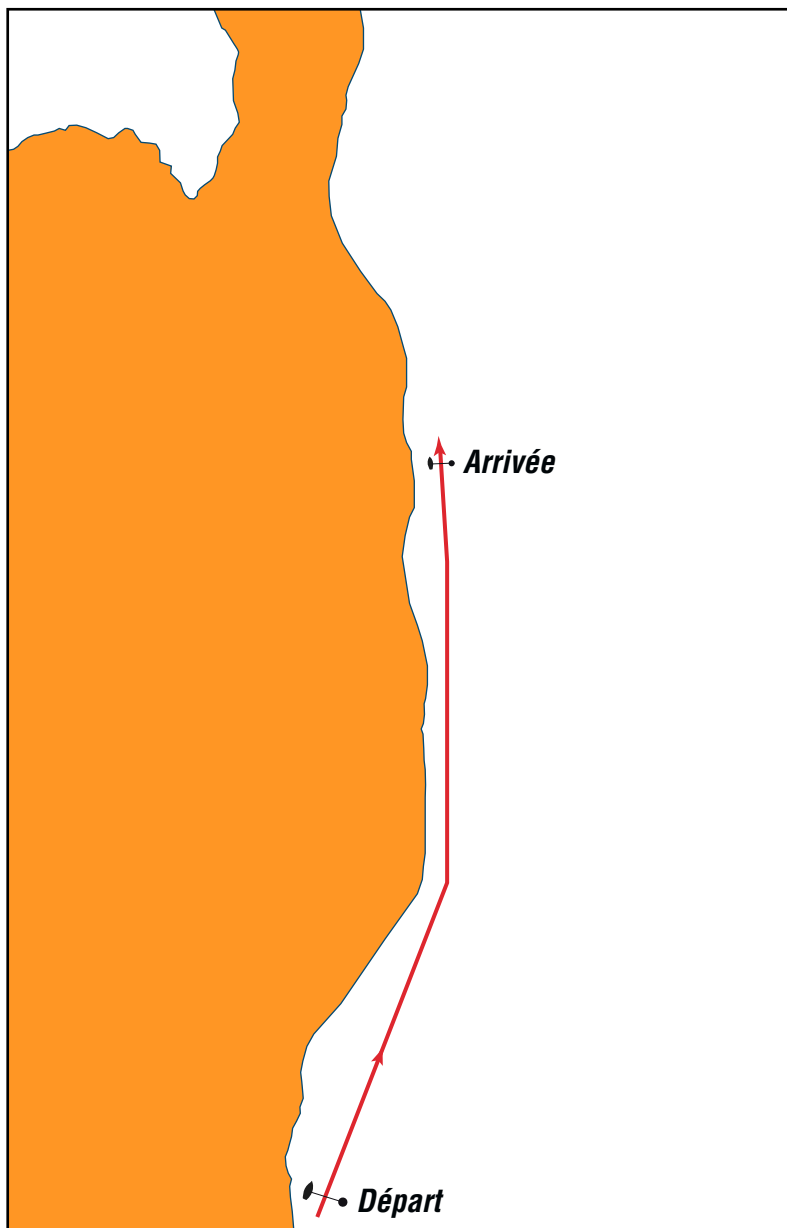


Parcours de 52,6 nautiques environ

Pour faciliter le repérage de la ligne d'arrivée à Bastia en cas d'arrivée de nuit,
le bateau comité sera équipé d'un feu à éclats orange entre le coucher et le lever du soleil

Heure limite d'arrivée : 5 h 30 le dimanche 30 août

Quatrième course Solenzara - Bastia parcours réduit



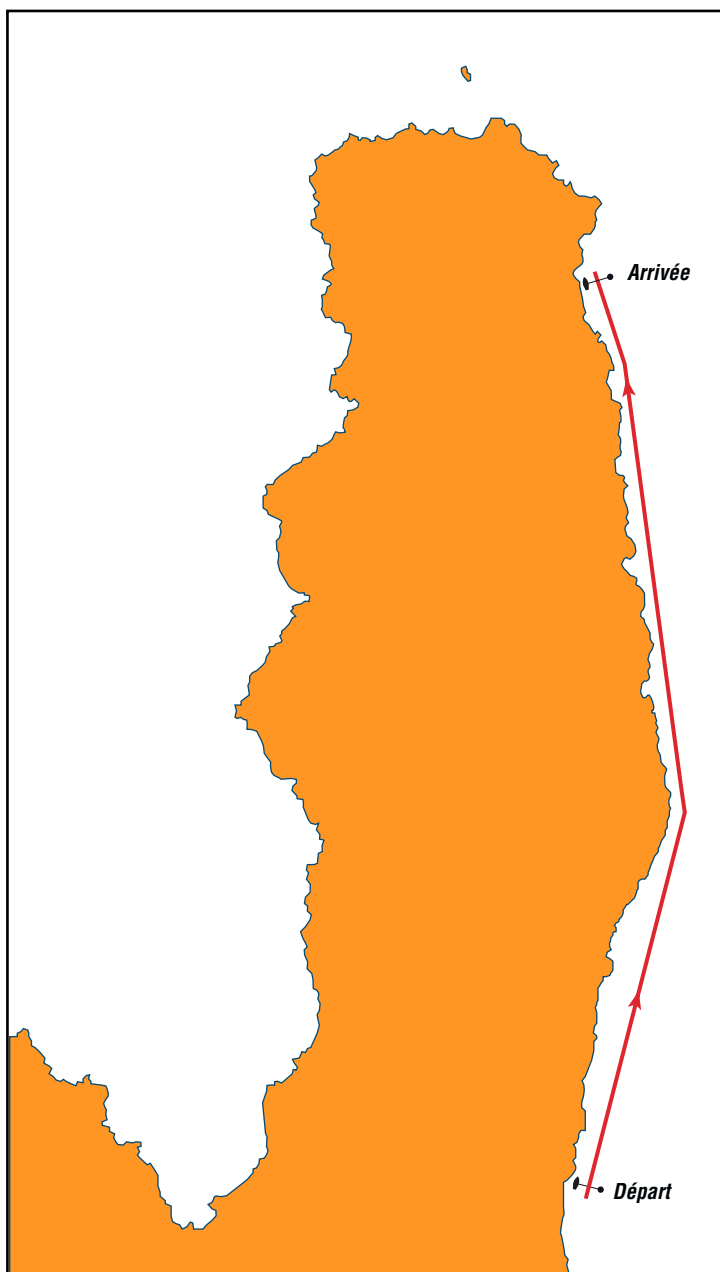
Parcours de 25,7 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 15.6329' N — 009° 33.6831' E

Heure limite d'arrivée : 21 h 00

Cinquième course Bastia - Macinaggio



Parcours de
15,8 nautiques
environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART

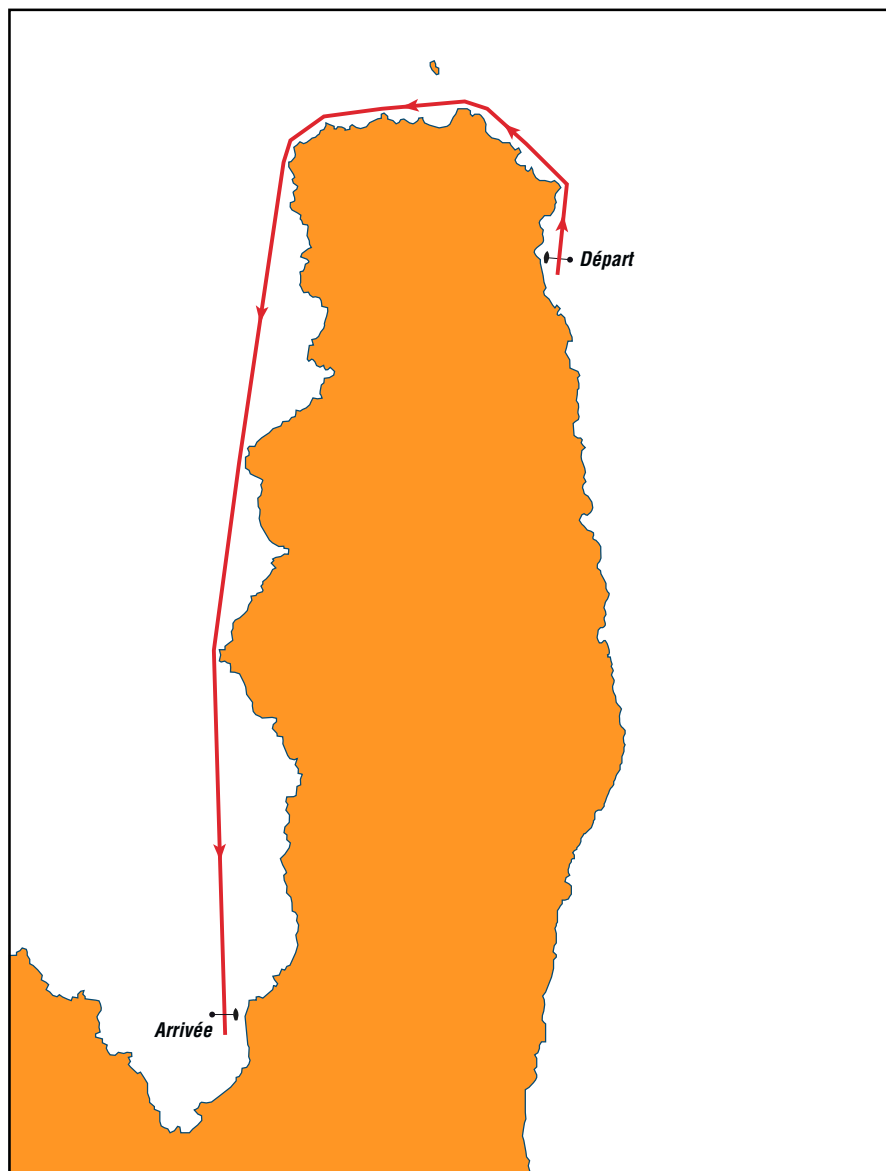
Par le travers de la tour de contrôle
du port de commerce de Bastia

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

Par le travers de la jetée du port
de plaisance de Macinaggio

Heure limite
d'arrivée :
17 h 30

Sixième course Macinaggio - Saint-Florent parcours normal



Parcours de 25,2 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART

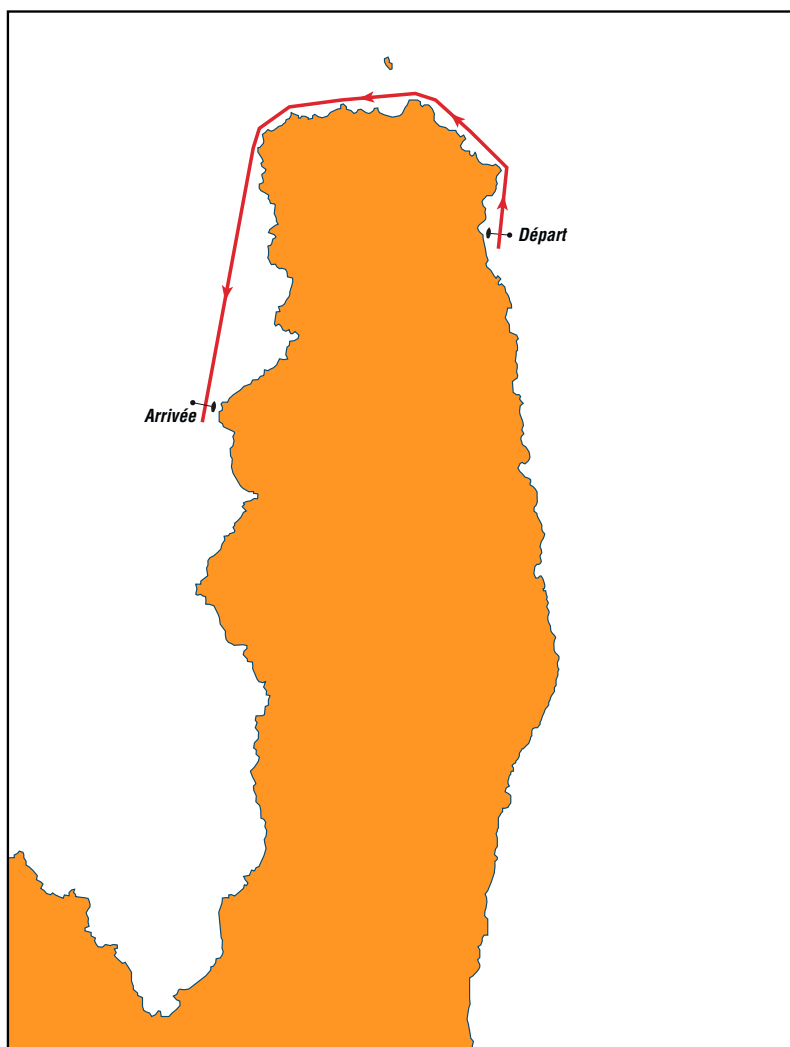
Par le travers du port de plaisance de Macinaggio

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 42.9351' N — 009° 19.0479' E

Heure limite d'arrivée : 20 h 30

Sixième course Macinaggio - Saint-Florent parcours réduit



Parcours de 14,4 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART

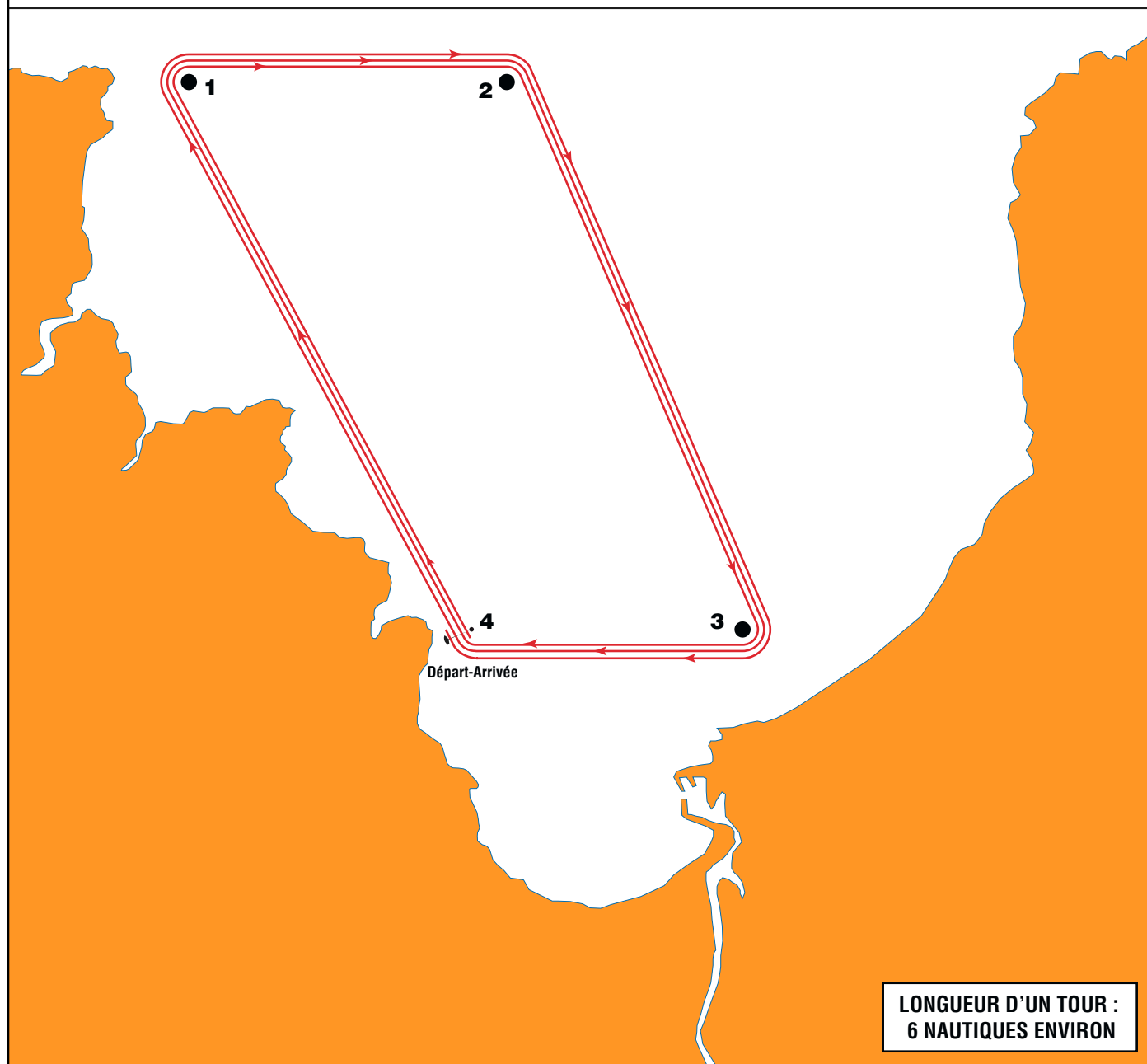
Par le travers du port de plaisance de Macinaggio

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 53.9813' N — 009° 19.1793' E

Heure limite d'arrivée : 17 h 00

Septième course Trophée de la ville de Saint-Florent



DÉFINITION DU PARCOURS POUR 3 TOURS

Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - Arrivée
Toutes les marques sont tribord

POSITION DE LA LIGNE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Par le travers du phare de Fornali

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque de départ et d'arrivée : bouée gonflable cylindrique orange
cette marque est aussi marque de parcours (marque 4)

Marque 1 : bouée gonflable cylindrique orange
(42° 43.048' N — 009° 15.749' E)

Marque 2 : bouée gonflable cylindrique jaune
(42° 43.037' N — 009° 17.123' E)

Marque 3 : bouée gonflable cylindrique orange
(42° 41.329' N — 009° 18.097' E)

RÉDUCTION DE PARCOURS

En fonction des conditions météo, le comité de course pourra réduire la course à la marque 4 conformément à la règle RCV 32.1



CORSICA
CLASSIC 2020